

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 mars à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Théodila de Peyrat le Château, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 18 mars 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	32	2	0	0	1

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	0	0	1 (Mélanie PLAZANET)

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelynne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Suppléant avec voix délibérative : BOURDELAS Nathalie

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, LOURADOUR Patricia à SIMON Philippe

Secrétaire de séance : SIMON Philippe

FINANCES

Délibération 35-2021 : Compte Administratif 2020 – Budget annexe Les Rivières de Bussy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le président pour présider lors du vote du compte administratif ;

Madame la Présidente indique aux membres du Conseil Communautaire qu'elle ne peut pas prendre part au vote du Compte Administratif du Budget annexe Les Rivières de Bussy.

Monsieur POURCHET est désigné comme Président pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Mme LENOBLE, Vice-Présidente aux finances, présente, aux membres du Conseil Communautaire, le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Les Rivières de Bussy, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE BUSSY

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Opérations de l'exercice.....	9 785,00 €	9 785,00 €	- €	9 785,00 €	9 785,00 €	19 570,00 €
Résultats de clôture.....	- €	- €	- €	9 785,00 €		9 785,00 €
Résultats reportés.....	- €	- €	183 195,40 €		183 195,40 €	- €
TOTAUX.....	- €	- €	183 195,40 €	9 785,00 €	183 195,40 €	9 785,00 €
Restes à réaliser.....					- €	- €
TOTAUX CUMULES.....	9 785,00 €	9 785,00 €	183 195,40 €	9 785,00 €	183 195,40 €	9 785,00 €
RESULTATS DEFINITIFS.....		- €		- 173 410,40 €		- 173 410,40 €

Mme LENOBLE précise que le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Les Rivières de Bussy tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2020 du Budget annexe Les Rivières de Bussy établi par Madame la Trésorière d'Eymoutiers.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

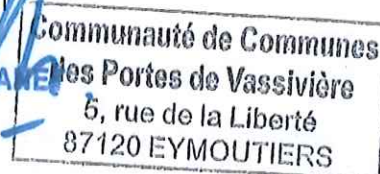
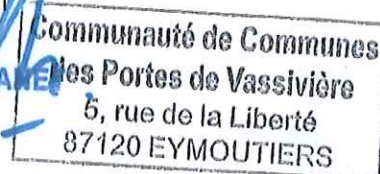
- ADOPTER le Compte Administratif 2020 du Budget annexe Les Rivières de Bussy;
- ARRETER les résultats définitifs tels que définis ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme
A Eymoutiers, le 30 mars 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

La Présidente,
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **12 AVR. 2021**

Publié le : **12 AVR. 2021**